

The Government has moved to help many women who are working parents. It enriched the child tax credit to \$343 per child and doubled the child care expense deduction to \$2,000 per child. The Unemployment Insurance Act was amended to provide greater flexibility and equity in the determination of eligibility for maternity benefits, and to extend these benefits to adoptive parents.

For those staying at home to care for their children, pension coverage was improved with the introduction of a child rearing dropout provision to the Canada Pension Plan. It entitles mothers or fathers to remain outside the labour force while their children are under the age of seven without sacrificing future pension benefits.

The Government has addressed the problem of violence against women through major amendments to the parts of the Criminal Code dealing with sexual offences. These amendments replace the offence of rape with various offences of sexual assault, and provide additional protection to women through elimination of spousal immunity and elimination of the need for corroboration of a complainant's testimony.

Amendments to the Human Rights Act also afford increased protection to women, particularly against sexual harassment.

And the most fundamental step of all has been taken by enshrining the principle of equal rights for men and women in the Charter of Rights and Freedoms.

Young people have also been a particular focus for Government action, which dealt with the primary concerns of youth employment and academic prospects.

The young, lacking employment experience, have been a particular casualty of the recession at the very point in their lives at which they should be acquiring job skills and developing sound work habits. To deal with this situation, the Government has launched a series of initiatives directed specifically towards jobs for younger workers.

A Youth Wage Subsidy and Internship Program has been established to help young people obtain work experience and on-the-job training. Katimavik, the Youth Job Corps Program, and the Summer Youth Employment Program have all been expanded. An Extended Youth Training and Employment Program run by the Department of National Defence has been established to provide employment and vocational training.

Young people will be major beneficiaries of the National Training Act. Under this Act, 1.2 billion dollars has been made available during the current fiscal year alone for improved job training opportunities and facilities. The Act also provides for federal assistance to people enrolled in provincial and private educational courses.

Altogether, more than 300,000 young people will have been assisted this year by these and other federal training and employment programs.

Le gouvernement est aussi intervenu pour répondre aux besoins et préoccupations de nombreuses femmes canadiennes qui sont chef de famille. Le crédit d'impôt-enfant a été porté à \$343 par enfant, et la déduction pour frais de garde à \$2,000 par enfant. De plus, des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage ont permis d'assouplir et de rendre plus justes les critères d'admissibilité aux prestations de maternité et d'étendre celles-ci aux parents adoptifs.

Par ailleurs, une modification apportée au Régime de pensions du Canada permet désormais d'offrir une meilleure protection aux parents restant au foyer pour élever leurs enfants. En vertu de cette modification, une mère ou un père peuvent renoncer à occuper un emploi jusqu'à ce que leurs enfants atteignent l'âge de sept ans, sans pour autant avoir à sacrifier leurs droits futurs à une pension.

S'attaquant au problème de la violence à l'endroit des femmes, le gouvernement a apporté d'importantes modifications aux parties du Code criminel portant sur les infractions sexuelles. Ainsi, la notion de viol est désormais remplacée par celle d'agression sexuelle sous diverses formes. De plus, l'immunité du conjoint et le besoin de faire corroborer le témoignage de la plaignante sont éliminés, ce qui procure une plus grande protection aux femmes.

Des modifications apportées à la Loi sur les droits de la personne ont aussi accru la protection assurée aux femmes, notamment contre le harcèlement sexuel.

Et l'inscription du principe de l'égalité des droits des femmes et des hommes dans la Charte canadienne a sans aucun doute été la plus importante de toutes ces mesures.

Les jeunes ont également reçu leur part d'attention du gouvernement, qui a pris des dispositions pour répondre à leurs préoccupations essentielles en matière d'emploi et de formation universitaire.

Vu leur manque d'expérience sur le marché du travail, les jeunes ont été particulièrement éprouvés par la récession au moment même où ils auraient dû acquérir des compétences professionnelles et une discipline de travail. Le gouvernement a donc mis en œuvre plusieurs projets destinés précisément à favoriser l'emploi des jeunes travailleurs.

Il a notamment mis sur pied un programme de subventions salariales et de stages pour les aider à acquérir une expérience de travail et une formation en cours d'emploi. Katimavik, le Programme de la compagnie de travailleurs et le Programme d'emplois d'été des jeunes ont été élargis. Un programme d'extension de l'instruction et de l'emploi a en outre été institué au ministère de la Défense nationale pour procurer des emplois et une formation professionnelle aux jeunes.

Par ailleurs, les jeunes seront les principaux bénéficiaires de la Loi nationale sur la formation, qui prévoit un budget de 1,2 milliard de dollars au cours de la présente année financière pour l'amélioration des possibilités de formation professionnelle et des installations requises à cet effet. Cette loi permet également d'offrir une aide fédérale aux personnes inscrites à des cours dispensés par les provinces et le secteur privé.

Au total, plus de 300,000 jeunes canadiens auront bénéficié cette année de ces mesures et des autres programmes fédéraux de formation et d'emploi.